

N° 98/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

Objet de la délibération :

Avenant n°1 au marché de travaux STEP / Parking / RIVEX et DMO

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

Procuration

Suppléé(e)s

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e)

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché de travaux d'aménagement permettant l'implantation de l'usine RIVEX à Ornans attribué à l'entreprise SAS JC Bonnefoy par délibération en date du 14/04/2021 pour un montant de 797 120,10 € HT,

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCLL par la ville d'Ornans par délibération en date du 29/06/2021,

Vu les travaux complémentaires nécessaires :

- Un dévoiement nécessaire des réseaux d'assainissement
- L'adaptation du réseau pluvial
- Une vidéo-protection
- Des travaux de terrassement imprévus liés à la découverte d'une résurgence.

Il est proposé un avenant s'élevant à 71 617,60 € HT, soit + 8,98 % du marché.

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 28/04/2022,

Vu la répartition des dépenses suivante entre la Ville d'Ornans et la CCLL :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-98-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

	Montant HT	VO (60 %)	CCLL (40 %)
Travaux	797 120,10 €	478 272,06 €	318 848,04 €
MOE	27 160,00 €	16 296,00 €	10 864,00 €
Topo	2 640,00 €	1 584,00 €	1 056,00 €
Montants DMO	826 920,10 €	496 152,06 €	330 768,04 €
	Montant HT	VO (selon postes de dépense)	CCLL (selon postes de dépense)
Avenant 2022	71 617,60 €	67 417,60 €	4 200,00 €
TOTAL NOUVELLE DMO	898 537,70 €	563 569,66 €	334 968,04 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avenant d'un montant de 71 617,60 € HT
- Autorise le Président à le signer
- Autorise le Président à modifier la DMO en conséquence, soit 334 968,04 € HT pour la CCLL et 563 569,66 € HT pour la Ville d'Ornans

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

